



Communiqué de presse du 31 mars 2020

Surpopulation carcérale, covid-19 et confinement: un cocktail explosif.

Les associations de la FARAPEJ s'inquiètent du confinement dans le confinement

La pandémie de Covid-19 que connaît notre pays touche de plein fouet nos prisons. S'ajoutant à la surpopulation carcérale chronique, elle rend la vie des personnes détenues encore plus difficile : celles-ci vivent une situation de confinement exceptionnel dans le confinement qui est leur condition habituelle.

Les visiteurs de prison n'ont plus accès aux parloirs. Les activités socio-culturelles et d'enseignement, le sport en salle, les cultes et la formation professionnelle sont suspendus. L'accès au travail, d'abord conditionné à l'application de précautions sanitaires, est maintenant interrompu. Après avoir été fortement limitées, les visites aux parloirs, parloirs familiaux et unités de vie familiale ont été, elles aussi, suspendues.

La tension provoquée par les mesures de confinement au sein des établissements et le sous-effectif des personnels pénitentiaires occasionné par la pandémie rendent plus difficile, en retour, la vie quotidienne des personnes détenues. Les uns et les autres, personnes incarcérées et membres du personnel, doivent gérer l'anxiété d'un confinement collectif dans un espace réduit et, dans beaucoup de cas, surpeuplé.

Toutes les associations, membres de la FARAPEJ, expriment leur solidarité à ceux qui souffrent de cette situation, les personnes détenues et leurs proches, comme les personnels pénitentiaires et leurs familles.

La FARAPEJ reconnaît des mesures prises par le gouvernement en faveur des personnes détenues : un abondement à leur compte téléphonique afin de maintenir les liens familiaux, la gratuité de la télévision afin d'atténuer l'effet de la suppression des activités, ainsi qu'un accroissement de l'aide aux plus démunis afin de pallier l'impossibilité de travailler.

La FARAPEJ s'associe aux organisations qui demandent des mesures d'urgence pour réduire significativement la population carcérale, au-delà de la recommandation faite aux juges de différer la mise en application de courtes peines d'emprisonnement. Elle approuve les mesures qui sont prises pour faire sortir de prison des personnes condamnées à de courtes peines ou en fin de peine.

La situation d'entassement dans les prisons, avec, dans les maisons d'arrêt, un nombre important de détenus dormant sur des matelas au sol, additionné au stress de l'épidémie et au manque cruel d'activité est génératrice de tensions pouvant facilement virer à la violence.

La FARAPEJ et les associations du réseau signataires demandent, pendant la période de confinement :

- Que des savons, masques, gants, produits désinfectants soient rendu disponibles dans les cellules où règne la plus grande promiscuité.
- Que des parloirs-vidéo soient organisés pour les personnes détenues avec de jeunes enfants, en utilisant des outils micro-informatiques ou les installations vidéo habituellement utilisées pour la communication avec des magistrats.
- Qu'une attention particulière soit accordée à la prise en charge effective des personnes libérées de prison et à leur orientation vers des structures capables de les assister dans le contexte du confinement.
- Qu'une vigilance particulière soit accordée aux personnes détenues malades et en particulier aux conditions et lieux de leur hospitalisation.
- Que des rendez-vous téléphoniques soient organisés entre les personnes détenues et leur visiteur de prison.
- Que soit généralisée la pratique déjà mises en œuvre dans plusieurs établissements: les visiteurs de prison et autres intervenants extérieurs peuvent adresser des courriels aux personnes détenues qu'ils visitent ; ces courriels sont adressés à l'établissement pénitentiaire qui en fait une copie à l'attention de la personne détenue.
- Que, s'agissant des personnes en cours d'instruction dont le courrier est lu par le juge, la procédure de lecture et de réexpédition à l'établissement concerné soit accélérée.
- Que l'acquisition d'enveloppes, de papier et de timbres soit rendue gratuite pour les personnes détenues.
- Que les familles et les proches des personnes détenues malades et des personnes décédées du Covid-19 soient informés de la façon la plus humaine possible.

Si la crise que nous traversons est préoccupante pour la société civile, elle l'est bien plus encore dans nos prisons où la surpopulation carcérale et les conditions inhumaines et dégradantes relevées dans l'arrêt récent de la CEDH aggravent considérablement le risque sanitaire de cette population dont l'État a la responsabilité. C'est pourquoi, nous souhaitons vivement que les mesures prises aujourd'hui dans le but de réduire aujourd'hui la surpopulation carcérale se prolongent au-delà de la crise et aboutissent enfin à la mise en place d'une incarcération respectueuse de la dignité humaine.

Signataires: ACTIF, ANVP, Auxilia, CLIP, Companio, Courrier de Bovet, ECTI, Entraide et Solidarités, FARAPEJ, le MAS, Permis de Construire.

Contacts presse:

- FARAPEJ: 01.55.25.23.75 ou 06.86.95.69.54, farapej@farapej.fr.
- ANVP: 01.55.33.51.25, laurence.fayet@anvp.org.